



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des personnels enseignants  
du premier degré**

**DPEP2**

n° 2020-2021

Affaire suivie par :

Sabine MALET

Tél : 02 62 48 11 15

Mél : dpep.secretariat@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le **18 mai 2021**

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les IEN chargés des  
circonscriptions du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

**Note de service n° 22**

**Objet : Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle 2021**

**Réf :** Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels du 22.10.20 (BO spécial n° 9 du 5.11.20) et lignes directrices de gestion académiques du 24.03.21

Les opérations relatives aux promotions par tableau d'avancement au titre de la rentrée scolaire 2021 des enseignants du premier degré, s'inscrivent dans le cadre des principes arrêtés dans les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, qui fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours ainsi que les procédures applicables.

**L'avancement de grade à l'Échelon Spécial est accessible par tableau d'avancement, établi annuellement, à effet au 1er septembre 2021.**

L'échelon spécial est accessible aux enseignants ayant, **au moins trois ans d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon du grade de la classe exceptionnelle à la date du 31 août 2021.**

Pour information, **l'ancienneté moyenne** des PE promus à la classe exceptionnelle au 1er septembre 2020 est de : **37ans 3mois 8jours.**

Le tableau d'avancement sera arrêté dans la limite du contingent alloué au département de La Réunion. Ce contingent n'est pas connu à jour ; il vous sera communiqué dès que possible.

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie

**SIGNÉ**

Francis FONDERFLICK

**CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS du "Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle 2021"**

| Opérations (suite)  | Date de début | Date de fin |
|---|---------------|-------------|
| Information individuelle des enseignants de leur promouvabilité et du calendrier de la campagne 2021 - ( <a href="#">message I-Prof</a> )                             | 18/05/21      |             |
| Mise à jour de leur CV-Iprof par les enseignants<br><a href="#">via I-Prof/services/TA hors classe/compléter votre dossier</a> → onglet fonctions et missions/ajouter | 25/05/21      | 31/05/21    |
| Saisie des appréciations littérales par l'IEN de circonscription<br>( <a href="#">saisie sur I-Prof</a> )   | 01/06/21      | 14/06/21    |
| Émission des appréciations par l'IA-DAASEN - ( <a href="#">saisie sur I-Prof</a> )  | 15/06/21      | 30/06/21    |
| * Consultation de l'avis de l'IA-DAASEN, par les enseignants,<br><a href="#">via I-Prof/services/TA hors classe/consulter votre dossier-onglet synthèse</a>           | 01/07/21      | 12/07/21    |
| Étude et préparation du tableau d'avancement par la DPEP  | 02/07/21      | 07/07/21    |
| Publication des résultats   | 08/07/21      |             |
| * Consultation des résultats par l'enseignant - ( <a href="#">via I-Prof</a> )  | 08/07/21      |             |
| Transmission d'un message aux enseignants "promus" à l'échelon spécial 2021 - ( <a href="#">message I-Prof</a> )  | 09/07/21      |             |
| Information d'un message aux enseignants "non promus" à l'échelon spécial 2021 - ( <a href="#">message I-Prof</a> )   | 09/07/21      |             |

**NB :** Ce calendrier vous est communiqué à titre indicatif et est susceptible d'être modifié.

**DPEP 2**

Tél : 02 62 48 11 15

Mél : [dpep.secretariat@ac-reunion.fr](mailto:dpep.secretariat@ac-reunion.fr)

24 Avenue Georges Brassens

CS 71003 - 97743 ST DENIS CEDEX 9